
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2019, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier - La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier
Vevey	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2019 :

Présidence : M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz,
Vice-présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey.

- Dès le 1^{er} juillet 2019 :

Présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey,
Vice-présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2019 :

Présidence : Mme Nathalie Dubuis, conseillère communale à La Tour-de-Peilz,
Rapport : M. Dominique Vaucoret, conseiller communal à La Tour-de-Peilz.

- Dès le 1^{er} juillet 2019 :

Présidence : M. Antoine Stübi, conseiller communal à Vevey,
Rapport : Mme Sarah Dohr, conseillère communale à Vevey.

ACTIVITÉS 2019

Le CA s'est réuni à six reprises au cours de l'année écoulée. Il a validé les comptes et le rapport d'activités 2018 lors de la séance de mars, et a examiné le budget 2020 lors de celle d'août 2019. Les principaux dossiers traités par le CA de la CIEHL en 2019 sont présentés ci-après.

Renouvellement du Télési de la Châ sur le domaine des Pléiades

Lors de sa séance du 30 janvier 2019, le CA de la CIEHL a admis formellement l'intérêt public régional du projet de renouvellement du télési de La Châ, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL.

Conformément à la convention, les dix municipalités ont été consultées fin février 2019, sur la base d'une note du SAI présentant les principaux éléments du projet, accompagnée du préavis municipal de St-Légier - La Chiésaz et de son annexe. C'est à l'unanimité que les dix municipalités ont reconnu l'intérêt public régional du projet et le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 300'000.-.

Le SAI a rédigé le préavis régional y relatif, qui a été validé par le CA de la CIEHL lors de sa séance de mai 2019, puis par les dix municipalités ; il a été déposé devant les dix CC de la Riviera dans le courant de l'été. Une séance commune aux commissions ad hoc des dix CC a eu lieu le 3 septembre 2019, à St-Légier-La Chiésaz.

Ledit préavis a été accepté à l'unanimité par les dix CC fin 2019. Les deux tronçons du télési de La Châ (TK1 / TK2) ont été réalisés et réceptionnés par l'organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) en décembre 2019. Le montant de la participation de la CIEHL sera versé en 2020.

2m2c - Projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement

Pour rappel, en mars 2018, le CA de la CIEHL a reconnu formellement l'intérêt public régional du projet cité en titre, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL. Les dix municipalités de la Riviera ont ensuite été consultées et ont également admis l'intérêt public régional du projet, ainsi qu'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios.

Cependant, suite au résultat de la votation populaire de février 2019 refusant le projet, des recours ont été déposés, contestant le déroulement des opérations de vote, et ont été examinés par la Préfecture qui a admis la recevabilité de certains d'entre eux. Sur cette base, le Conseil d'Etat a invalidé la votation. En dépit des recours déposés contre cette décision, celle-ci a été confirmée par le Tribunal Cantonal en août 2019.

Parallèlement à la procédure judiciaire, la Municipalité de Montreux a entamé très rapidement une démarche participative avec les partis politiques et les groupements d'opposants, dans l'optique de trouver ensemble les « dénominateurs communs » au projet de 2m2c. Sur la base de ce travail de concertation, la Municipalité prévoit de déposer un nouveau préavis devant le CC début 2020.

Un point de situation régulier a été fait dans le cadre du CA de la CIEHL durant l'année 2019. La procédure CIEHL est pour le moment suspendue, dans l'attente de la décision du CC de Montreux.

Collège Courbet - Projet de salle triple de gymnastique - Equipements d'accueil du public

La Municipalité de La Tour-de-Peilz a soumis au CA de la CIEHL une demande de soutien financier relative aux équipements d'accueil du public du projet de salle de gymnastique triple, au sein du futur collège Courbet. Celle-ci été examinée par le CA lors de sa séance d'octobre, puis de novembre 2019. Le CA a notamment relevé que des projets similaires sont en cours dans les Communes de Montreux (Montreux-Est) et de Vevey (Collège de Gilamont), qu'il convient de prendre également en considération.

Les avis étant partagés au sein du CA quant à l'intérêt public régional des équipements d'accueil des projets de salles triples susmentionnés, il a consulté les dix municipalités sur l'intérêt public régional en question et sur le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 100'000.- pour chacun de ces projets, soit un montant total de Fr. 300'000.-. Plusieurs municipalités ayant refusé, la procédure a été clôturée à ce stade.

Mandats suite au projet d'agglomération (PA) Rivelac

Les informations concernant les mandats susmentionnés sont développées dans les rapports d'activités de la CORAT, chargée de leur suivi pour le secteur géographique de la Riviera. Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2019, qui correspondent aux travaux menés à cette échelle.

S'agissant de l'échelle de l'agglomération Rivelac, il est rappelé que le mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac a pris fin au 31.12.2018 et que le décompte final dudit mandat a été présenté dans le rapport d'activités 2018 de la CIEHL. Les dépenses relatives à l'agglomération Rivelac ne sont dès lors plus financées par ce biais, mais par celui des budgets communaux. Une convention entre les deux Cantons (Vaud et Fribourg) et les 19 communes concernées a été signée fin 2019, qui établit principalement les modalités de travail.

Mandat d'appui et de coordination Riviera (CORAT)

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le mandat a été reconduit depuis, afin que ledit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, et ce en étroite collaboration avec le SAI. Dans ce cadre, le mandataire a notamment élaboré une méthode pour le dimensionnement des parkings d'échanges à réaliser à terme.

Pour ce mandat, le montant de Fr. 7'734.70 a été dépensé (montant budgété de Fr. 10'000.-).

Mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R)

Le mandat d'étude P+R a démarré fin 2018 et s'est poursuivi durant toute l'année 2019. L'étude a été suivie dans le cadre de la CORAT plénière et a fait l'objet de plusieurs séances de travail techniques. Le rapport de synthèse de l'étude a été transmis pour validation à la CORAT et aux municipalités en décembre 2019.

Pour ce mandat, le montant de Fr. 44'952.70 a été dépensé pour l'année 2019 (montant budgété de Fr. 65'000.-). Le décompte final TTC de l'étude s'élève à Fr. 87'989.05, auxquels il faut soustraire la participation de la DGMR (30% du coût total), soit le montant de Fr. 26'396.70. La participation totale de la CIEHL est par conséquent de Fr. 61'592.35.

Budget 2020

Compte tenu des débats toujours d'actualité autour des problématiques de péréquation et de la facture sociale qui préoccupent les communes, le CA a décidé de maintenir la contribution des communes à Fr. 5.- / habitant dans le cadre du budget 2020.

En dehors des charges usuelles de gestion du fonds, l'essentiel des charges correspond à la participation de la CIEHL au remplacement du téléski de la Châ. Au surplus, un montant a été porté au budget 2020 pour les mandats menés dans le cadre de la CORAT, qui s'inscriraient à la suite du projet d'agglomération Rivelac.

Examen des comptes 2018 / budget 2020 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 6 mai 2019 pour l'examen des comptes 2018 et le 5 novembre 2019 pour l'examen du budget 2020. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix Conseils communaux des communes de la Riviera.

Les séances de la commission ont également permis de faire un point d'information sur les différents projets en cours, tels que le 2m2c, le téléski de La Châ et l'étude P+R. Certains commissaires se sont également intéressés à l'agglomération Rivelac, dont le financement est assuré indépendamment de la CIEHL depuis fin 2018. Au surplus, les modalités de fonctionnement de la CIEHL ont également été rappelées.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2018 et le budget 2020 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2019

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2018, s'élèvent à Fr. 400'850.-. Ce montant correspond au total des produits, en l'absence d'intérêts en 2019.

S'agissant des dépenses 2019, et comme précisé au chapitre relatif aux mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac, elles ont été de Fr. 52'687.40 au total.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 10'000.-, les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 538.50, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 61.20.-.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 63'287.10, le résultat net de l'exercice 2019 est de Fr. 337'562.90. En conséquence, le capital disponible est de Fr. 2'915'286.60 au 31 décembre 2019.

Annexes : Comptes 2019 et préavis-type y relatif

Vevey, le 24 mars 2020 / SAI-LMS / nc